

« Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER & A. PATOULLARD

L'information du Conseil municipal : un point clé pour la démocratie

Le Conseil municipal (CM), « Parlement » de la commune, est appelé à voter des délibérations qui engagent la vie de celle-ci. Il est donc primordial qu'il puisse appuyer ses débats et ses décisions sur une information claire, pertinente et la plus complète possible. Par ailleurs, un des rôles essentiels du CM est le suivi de l'application des délibérations votées. Les exemples fournis ci-dessous montrent qu'à Saint CYR de gros progrès sont encore possibles.

L'information est un enjeu majeur pour la démocratie locale

➤ **vote des budgets primitifs : du mieux dans l'information mais encore des progrès à faire**

- nous demandons régulièrement que, à côté des « liasses » comptables obligatoires, normalisées, touffues, redondantes et peu compréhensibles, puissent être présentés des tableaux synthétiques clairs. Cela a été le cas pour les divers **budgets primitifs (BP)** et nous en avons remercié Louis FERRARA et les services
- Mais des améliorations sont encore possibles : notre maire a fait le choix de faire voter les BP de l'année « n » en Décembre « n-1 » ; cette méthode a des avantages, en particulier de permettre dès Janvier l'engagement de dépenses, notamment les travaux qu'il vaut mieux réaliser avant la période touristique. Mais elle a l'inconvénient de faire voter les BP de l'année « n » sans aucune vision des dépenses et recettes effectivement réalisées l'année d'avant (les « comptes administratifs « n-1 » sont votés en Avril ou Mai « n »). Certaines communes arrivent à « boucler » leurs comptes administratifs en Mars et font voter les BP en même temps.
- Par ailleurs, en Décembre « n », la mairie doit avoir une vision assez précise du « réalisé » de cette année : il faut cependant « tirer les vers du nez » pour avoir ces estimations
- Il devrait être possible, sans surcharger les tableaux synthétiques, de rappeler les montants correspondants pour l'année d'avant. Et il serait bon que ces documents fassent apparaître les dépenses et recettes des budgets « supplémentaires » (BS) votés en Septembre, et des décisions budgétaires modificatives (DM) : elles peuvent être conséquentes et leur absence fausser les comparaisons.
- Sur le fond, le BP 2018 nous est présenté avec une **baisse de 4,2% du produit des impôts locaux** : aurons-nous une bonne surprise au printemps, lors du vote du taux de ces impôts, avec une baisse d'autant ?

➤ **Manque d'information sur les décisions votées...2 exemples**

- **Aides aux 2 associations : Toulon Saint-Cyr Hand-ball et Association sportive saint-cyrienne**
 - La loi oblige les communes à passer des **conventions** avec les associations auxquelles elle verse une aide supérieure à 23.000 €. C'est chaque année le cas à St CYR pour les 2 associations visées ci-dessus, qui reçoivent respectivement **50.000 €** et **40.000 €** (soit 55% de toutes les aides versées en numéraire aux associations (190.990 €), si l'on enlève l'aide à Don Bosco, imposée par la loi)
 - 2 délibérations nous étaient proposées, avec un projet de « **conventions d'objectifs** » en annexe. Ces conventions sont établies sur le même modèle (voir lien vers celle du Hand-ball : <https://goo.gl/C7z2oT>) : elles fixent des objectifs, dont certains rédigés en termes assez précis
 - Nous demandons chaque année à pouvoir disposer, à l'appui de cette convention, d'un **rapport d'activité** relatif à l'année en cours, évaluant les réalisations par rapport aux objectifs. Il n'est pas besoin que ce rapport soit très long : 1 ou 2 pages suffiraient : certains des objectifs peuvent faire l'objet d'**indicateurs simples** (exemples : objectif 1 nombre de jeunes formés, objectif 2 : égalité femmes /hommes.)
 - Une telle demande ne paraît pas excessive mais au contraire relever du B.A. BA de la gestion et du retour d'information au conseil : or **nous n'avons jamais pu obtenir gain de cause** : la seule réponse que nous avons eue le 12 Décembre est qu'il y avait un public nombreux et enthousiaste pour le match amical contre une équipe suisse. **Un peu léger et désinvolte comme rapport d'activité !!!!**
- **Réutilisation eaux usées traitées (REUT) de la station d'épuration** (sur la REUT, voir : <https://goo.gl/kDuujg>)
 - Dans le cadre de l'indispensable transition écologique et du développement durable de nos territoires, la protection des milieux aquatiques et une gestion économe des ressources en eau sont impératives, notamment sur notre littoral méditerranéen.
 - La réutilisation des eaux usées traitées par notre station d'épuration viserait un double objectif : améliorer la qualité des eaux du littoral, et diminuer les prélèvements dans une ressource fragilisée.
 - Nous avons toujours plaidé pour que la commune de St CYR étudie sérieusement cette solution.
 - Nous croyions naïvement que le maire était sur la même ligne : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) avait lancé en 2015 un **appel à projets de REUT**, les offres étant à remettre en Septembre 2016, et, lors de la réunion du Conseil municipal du 3 Mai 2016, le maire a fait voter par le CM une délibération (voir lien <https://goo.gl/owhGMx>) par laquelle il proposait au Conseil d'**étudier la faisabilité technique et financière de la REUT**, en sollicitant l'aide de l' AERMC à travers une réponse à cet appel à projets (l'AERMC pouvait financer l'étude jusqu'à **80%**). Nous avons bien sûr voté POUR.
 - Sans nouvelle des suites données à cette délibération, nous avons le 12 Décembre demandé ce qu'il en est. Surprise : le maire nous a répondu que la mairie avait fait une étude et que la REUT est trop chère.
 - Personne n'a jamais entendu parler de cette étude : au lieu de procéder à une étude sérieuse et approfondie sous la supervision de l'AERMC, on nous oppose une étude sans doute sur un coin de table.
 - Cette réponse est **inacceptable** et traduit un manque de respect sinon du mépris envers le Conseil municipal, et plus largement des citoyens de la commune.